
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 14 avril 2021

POLLUTION DANS LA COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

Depuis la découverte en 2019 d'une nappe épaisse et odorante dans le jardin d'un particulier situé sur le site d'une ancienne blanchisserie exploitée par les sociétés DASI et MERCIER à Grézieu-la-Varenne, la préfecture du Rhône met tout en œuvre pour délimiter les sources de cette pollution et protéger les habitants concernés. De nombreuses investigations ont été engagées au niveau de l'eau potable, de l'air ambiant, des sols et les sommes engagées par l'État sont déjà conséquentes.

Les personnes dont les logements font l'objet d'investigations par des bureaux d'études spécialisés sont régulièrement informées par les services de l'État, de manière collective et individuelle. Plusieurs vecteurs de communication sont utilisés :

- des réunions sont organisées par les services de l'État pour délivrer les informations d'ordre général sur l'avancement des mesures et les résultats obtenus, confirmées par des courriels collectifs et/ou individuels à destination des habitants concernés ;
- des échanges téléphoniques individuels viennent compléter le dispositif.

À ce jour, 5 réunions publiques avec les riverains concernés ont été organisées : la première le 13 février 2020 et la dernière en date le 6 avril 2021.

Les premières investigations dans l'air ambiant ont permis d'identifier des logements ne présentant pas de pollution et des logements avec des pollutions à des niveaux variables selon leur emplacement sur le site. Un seul de ces logements présentait une concentration en polluants très importante qui a nécessité un relogement de ses occupants en janvier 2021. Pour les autres, cette concentration est beaucoup plus faible. Il n'y a pas d'urgence à intervenir puisqu'il n'y a pas de risque sanitaire associé à cette concentration à court et moyen termes. Cependant, des travaux de dépollution devront être réalisés afin de retrouver une qualité de l'air à des niveaux et dans des délais conformes aux recommandations sanitaires protectrices du Haut Conseil de Santé Publique.

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



Actuellement, la zone concernée par les investigations dans le cadre de la pollution identifiée sur l'ancien site DASI/MERCIER est la suivante :



Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>